



## Textes applicables en novembre 2022

Environnement	
Arrêté du 20 juillet 2022 <a href="#">Cliquez ici</a>	<p>Le présent arrêté modifie certaines dispositions relatives aux contrôles dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie concernant les fiches d'opérations standardisées BAR-TH-104 et BAR-TH-159. Il modifie également la fiche d'opération standardisée BAR-TH-159.</p> <p>Le texte entre en vigueur 1<sup>er</sup> novembre 2022.</p>
Arrêté du 22 avril 2022 <a href="#">Cliquez ici</a>	<p>Ce texte est relatif aux critères, aux sous-critères et au système de notation pour le calcul et l'affichage de l'indice de réparabilité des aspirateurs filaires et fixe les paramètres de calcul de l'indice de réparabilité des aspirateurs filaires.</p> <p>Publics concernés : producteurs, importateurs, distributeurs ou autres metteurs sur le marché d'aspirateurs filaires et les vendeurs de ces mêmes équipements ainsi que ceux utilisant un site internet, une plateforme ou toute autre voie de distribution en ligne dans le cadre de leur activité commerciale en France.</p>

	<p>Entrée en vigueur : les dispositions prises par cet arrêté entrent en vigueur six mois après sa publication. Il entre donc en vigueur le 4 novembre 2022.</p>
<p>Arrêté du 22 avril 2022 <a href="#">Cliquez ici</a></p>	<p>Ce texte est relatif aux critères, aux sous-critères et au système de notation pour le calcul et l'affichage de l'indice de réparabilité des aspirateurs robots et fixe les paramètres de calcul de l'indice de réparabilité des aspirateurs robots.</p> <p>Publics concernés : producteurs, importateurs, distributeurs ou autres metteurs sur le marché d'aspirateurs robots et les vendeurs de ces mêmes équipements ainsi que ceux utilisant un site internet, une plateforme ou toute autre voie de distribution en ligne dans le cadre de leur activité commerciale en France.</p> <p>Entrée en vigueur : les dispositions prises par cet arrêté entrent en vigueur six mois après sa publication. Il entre donc en vigueur le 4 novembre 2022.</p>
<p>Arrêté du 22 avril 2022 <a href="#">Cliquez ici</a></p>	<p>Ce texte est relatif aux critères, aux sous-critères et au système de notation pour le calcul et l'affichage de l'indice de réparabilité des nettoyeurs à haute pression et fixe les paramètres de calcul de l'indice de réparabilité pour les nettoyeurs à haute pression.</p> <p>Publics concernés : producteurs, importateurs, distributeurs ou autres metteurs sur le marché de nettoyeurs à haute pression et les vendeurs de ces mêmes équipements ainsi que ceux utilisant un site internet, une plateforme ou toute autre voie de distribution en ligne dans le cadre de leur activité commerciale en France.</p> <p>Entrée en vigueur : les dispositions prises par cet arrêté entrent en vigueur six mois après sa publication. Il entre donc en vigueur le 4 novembre 2022.</p>
<p>Arrêté du 22 avril 2022 <a href="#">Cliquez ici</a></p>	<p>Ce texte est relatif aux critères, aux sous-critères et au système de notation pour le calcul et l'affichage de l'indice de réparabilité des aspirateurs non filaires et fixe les paramètres de calcul de l'indice de réparabilité des aspirateurs non filaires.</p> <p>Publics concernés : producteurs, importateurs, distributeurs ou autres metteurs sur le marché d'aspirateurs non filaires et les vendeurs de ces mêmes équipements ainsi que ceux utilisant un site internet, une plateforme ou toute autre voie de distribution en ligne dans le cadre de leur activité commerciale en France.</p>

	<p>Entrée en vigueur : les dispositions prises par cet arrêté entrent en vigueur six mois après sa publication. Il entre donc en vigueur le 4 novembre 2022.</p>
<p>Arrêté du 22 avril 2022 <a href="#">Cliquez ici</a></p>	<p>Ce texte est relatif aux critères, aux sous-critères et au système de notation pour le calcul et l'affichage de l'indice de réparabilité des lave-vaisselles ménagers et fixe les paramètres de calcul de l'indice de réparabilité des lave-vaisselles ménagers.</p> <p>Publics concernés : producteurs, importateurs, distributeurs ou autres metteurs sur le marché de lave-vaisselle ménagers et les vendeurs de ces mêmes équipements ainsi que ceux utilisant un site internet, une plateforme ou toute autre voie de distribution en ligne dans le cadre de leur activité commerciale en France.</p> <p>Entrée en vigueur : les dispositions prises par cet arrêté entrent en vigueur six mois après sa publication. Il entre donc en vigueur le 4 novembre 2022.</p>
<p>Arrêté du 22 avril 2022 <a href="#">Cliquez ici</a></p>	<p>Ce texte est relatif aux critères, aux sous-critères et au système de notation pour le calcul et l'affichage de l'indice de réparabilité des lave-linges ménagers à chargement par le dessus et fixe es paramètres de calcul de l'indice de réparabilité des lave-linges ménagers à chargement par le dessus.</p> <p>Publics concernés : producteurs, importateurs, distributeurs ou autres metteurs sur le marché de lave-linge ménagers à chargement par le dessus et les vendeurs de ces mêmes équipements ainsi que ceux utilisant un site internet, une plateforme ou toute autre voie de distribution en ligne dans le cadre de leur activité commerciale en France.</p> <p>Entrée en vigueur : les dispositions prises par cet arrêté entrent en vigueur six mois après sa publication. Il entre donc en vigueur le 4 novembre 2022.</p>
<p><b>Sécurité</b></p>	
<p>Décret n° 2022-209 du 18 février 2022 <a href="#">Cliquez ici</a></p>	<p>Le décret est relatif aux conditions d'exercice des activités privées de sécurité.</p> <p>Il modifie et complète les dispositions de la partie réglementaire du livre VI du code de la sécurité intérieure relatives aux conditions d'exercice des activités privées de sécurité. Il vient ainsi encadrer l'activité de dirigeant d'établissement secondaire ou de service interne de sécurité ainsi que l'activité de formateur. Il complète la liste des pièces constitutives des dossiers de demande adressés au Conseil national des activités privées de sécurité (CNAPS). Il prévoit que les diplômes permettant d'exercer une activité privée</p>

de sécurité attestent de la connaissance des principes de la République. Il modifie le code de déontologie de la sécurité privée pour y intégrer les nouvelles dispositions relatives à la sous-traitance. Enfin, il tire les conséquences de la loi pour une sécurité globale préservant les libertés s'agissant des agréments permettant la réalisation de palpations de sécurité par des agents privés de sécurité ainsi que des modalités de publications des sanctions prononcées par le CNAPS.

Publics concernés : personnes physiques et morales exerçant une activité privée de sécurité.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication à l'exception des articles 4 et 6 qui entrent en vigueur le 26 novembre 2022 et de l'article 11 qui entre en vigueur le 26 mai 2022.

Date de mise à jour 24/10/2022



**Confédération des  
Petites et Moyennes Entreprises**

Contacts :

Lionel Vignaud : [lvignaud@cpme.fr](mailto:lvignaud@cpme.fr)

Léa Bouchet : [lbouchet@cpme.fr](mailto:lbouchet@cpme.fr)

DILA – Extraits de <https://www.legifrance.gouv.fr/>